

De vulgaires traitres

LES SALTIMBANQUES QUI PRETENDENT SEMER LA DISCORDE DANS LES RANGS DU PARTI

Vigoureuse apostrophe de l'échevin Lareau

ELECTION DES OFFICIERS DU CLUB TARTE

Une très jolie séance, hier soir, au club Tarte, dans ses salles ordinaires, 229 Plessis. L'on s'était porté en masse à cette réunion extraordinaire, où il s'agissait de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante. On le sait, le club Tarte qui compte à peine une année d'existence, a pris, cependant, une très grande importance. Il peut s'enorgueillir d'avoir dans ses rangs des patriotes éprouvés, de vaillants lutteurs qui ne s'avent pas à l'ennemi.



M. J. E. BARNABÉ, président du club Tarte.

patier avec l'ennemi. C'est sur de semblables soldats qu'un parti a droit de se reposer en toute sécurité; il est certain de marcher à la victoire. Les élections d'hier soir, ont donné encore, à ce parti, un regain de force, et cette belle institution.

Aussitôt après l'adoption des minutes de la dernière séance, le président, M. Emile Fontaine, annonce que l'on va procéder aux élections.

M. l'échevin Lareau proposa, alors, secondé par M. Louis St-Pierre, que M. J. E. Barnabé, pharmacien de la rue Ontario, fut élu président, vu que M. Fontaine a décidé de ne plus briguer les suffrages du club. Cette proposition a été couverte d'applaudissements et M. Barnabé fut déclaré élu à l'unanimité.

M. Barnabé remercia les membres du club de l'honneur qu'ils venaient de lui conférer et fit l'éloge de son prédécesseur. Il espère qu'avec le concours des officiers il conduira le club dans la voie du succès. Je suis un vrai libéral, dit-il, et j'admire de toutes mes forces les ministres des Travaux Publics. Ceux qui parlent à tort et à travers contre l'hon. M. Tarte sont de vulgaires traitres, ne sont que des hommes de paille pour faire le jeu de l'ennemi. M. Tarte a pris du service dans nos bataillons quand nous étions pour ainsi dire en pleine déroute, et il a réussi à mener le drapeau libéral à la victoire. C'est notre devoir à tous de marcher sur ses traces.

Sont ensuite élus unanimement: MM. Pierre Perron, vice-président; Louis

St-Pierre, 2^e vice-président; Maxime Groulx, trésorier; Joseph Beauchamp, secrétaire correspondant; Arthur Chevalier, ass.-sec.; Tréfiel Dufresne, ass.-trés.; François Nadon, commissaire-ordonnateur.

M. l'échevin Lareau, secondé par M. J. A. Beauchamp, proposa un vote de remerciements aux officiers sortant de charge. Adopté à l'unanimité.

M. Fontaine, au nom de ses collègues sortant de charge, exprime le plaisir qu'il ressent de voir ses services et ceux de ses amis, si bien appréciés par les membres du club. Il promet de travailler plus que jamais dans les intérêts de l'association libérale. Il termine en demandant de répondre à l'organisation conservatrice par une plus solide organisation.

M. Lareau, le populaire échevin du quartier Ste-Marie, se lève alors aux applaudissements des membres du club. Après avoir fait l'éloge des officiers, il prononce une vigoureuse apostrophe. Il se déclare adversaire enthousiaste de l'hon. M. Tarte, le patron de l'association. Il dit que si certains individus qui se prétendent libéraux avaient un peu de patriotisme et de bon sens, ils ne lanceraient pas l'insulte à la face du ministre des Travaux Publics. Ces insultes rejettent sur M. Laurier qui a toute confiance en M. Tarte. Je dénonce de toutes mes forces, continue l'orateur, ces



M. l'échevin LAREAU

meneurs égarés qui poursuivent l'œuvre néfaste de semer la zizanie dans notre camp. Pour moi, ceux qu'on appelle les anti-tartistes, ne sont que de vulgaires traitres.

Sur la proposition de M. Fontaine, on décide d'inviter l'hon. M. Tarte à rendre visite au club dont il est le patron. Un vote félicitant M. J. A. Drouin, sur son élection à la présidence du club National, est ensuite adopté.

Les hon. MM. Archambault et Robidoux assistent à la prochaine assemblée du club.

SIR WILFRID ACCLAME

Par les citoyens de Kingston

L'honneur du pays avant tout

Kingston, 19.— Grande démonstration civique, hier soir, en l'honneur de lord et de lady Aberdeen et de sir Wilfrid Laurier, à l'hôtel de ville. Le maire Livingston a lu de superbes adresses à leurs Excellences et à sir Wilfrid qui ont répondu avec beaucoup de tact et d'à-propos. Sir Wilfrid a parlé de la route du St-Laurent comme moyen de communications entre le Canada et les États-Unis. Il attend de grands résultats de la conférence de Québec qui mettra fin aux difficultés qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis, mais jamais il ne sacrifiera l'honneur du pays pour obtenir un traité.

Le premier ministre a été chaleureusement applaudi.

GUILLAUME ET LE SULTAN

Ils se congratulent réciproquement à Constantinople

Constantinople, 19.— L'empereur d'Allemagne et sa suite ont été, hier, l'objet d'une cordiale réception à Constantinople. Le sultan a serré la main à l'empereur et à l'impératrice, puis, dans un pavillon du palais, une conversation amicale a eu lieu entre l'homme Malade et ses visiteurs.

Le sultan a offert à l'empereur une magnifique épée, et à l'impératrice un collier de diamants d'une valeur presque inappréciable.

RESEAU DE CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

Reçues le 8 au 14 octobre:

1898 \$310,161

1897 \$438,640

Diminution \$ 128,479

La Bière dite de Temperance

ELLE CONTIENT UN PRINCIPE ENIVRANT ET TOMBE SOUS LE COUP DE LA LOI DES LICENCES

Les inculpes condamnés à l'amende par les commissaires

TEXTE DU JUGEMENT DU JUGE DESNOYERS

Le juge Desnoyers a rendu jugement ce matin dans les fameuses causes dites de bière de tempérance.

On se souvient que les juges Chauveau, Angers et Dory, de Québec, et le recorder Demontigny, de Montréal, ont siégé avec le juge Desnoyers dans l'une des causes. Le juge Desnoyers a pour les autres causes plaidées devant le tribunal de la Cour de Police, envoyé ses confrères de Québec et de Montréal les témoignages entendus. Nous publions ci-après les opinions émises par les juges de Québec et le recorder Demontigny de Montréal.

On verra que ces opinions concordent entièrement avec celle que le juge Desnoyers exprimait il y a 15 ans, dans une cause de Lamb vs Marcelline Noël. Cette dernière n'était accusée que d'avoir vendu du cidre. Mais ce cidre contenait 2 1/4 pour cent d'alcool et le juge Desnoyers, s'appuyant sur l'article 828 du code des licences, cette liqueur, doit être considérée comme liqueur enivrante.

B. A. T. DEMONTIGNY.

Recorder de la cité de Montréal.

J'ai attentivement examiné les deux causes du Revenu que vous m'avez transmises et je dois vous dire que si ces causes avaient été plaidées devant moi, je n'aurais aucune hésitation à condamner.

Pour moi, la question se résume à deux points: 1^o Le liquide en question contient-il un principe enivrant? Oui, la preuve est concluante sur ce point.

2^o Ce liquide, que tous les témoins s'accordent à désigner sous le nom de bière ou porter, est-il une des bières dont la vente est permise sans obtention de licence, par la sect. 828 de l'acte des licences? Non, c'est une bière qui contient un principe enivrant et elle est mentionnée au paragraphe de la même section.

ALEXANDRE CHAUVEAU.

Juge des Sessions.

M. le juge Angers émet la même opinion que le juge Chauveau.

Après avoir lu et relu attentivement la preuve faite dans la cause du reven-

nus ont été requis pour donner leurs opinions sur le sujet. Ces opinions concordent toutes à déclarer que la bière dite de tempérance contient un principe enivrant.

Voici les opinions en question: "J'ai lu les témoignages et surtout ceux donnés par les analystes dans les deux causes à nous soumises, celle de Elmiro Garon et celle de Isale Strasbourg."

Je n'hésite pas à dire que les espèces de bière dont il y est fait mention contiennent un principe enivrant. La bière dite "Reinhardt", non alcoolique, "Hon. Beverage", contient au moins 2.25 pour cent d'alcool, et la bière dite "Jubilee Temperance" au moins 2 pour cent à leur état de fabrication.

Or, d'après la signification que donnent les paragraphes un et deux de la section 828 de l'Acte de licence, cette liqueur, doit être considérée comme liqueur enivrante.

B. A. T. DEMONTIGNY.

Recorder de la cité de Montréal.

J'ai attentivement examiné les deux causes du Revenu que vous m'avez transmises et je dois vous dire que si ces causes avaient été plaidées devant moi, je n'aurais aucune hésitation à condamner.

Pour moi, la question se résume à deux points: 1^o Le liquide en question contient-il un principe enivrant? Oui, la preuve est concluante sur ce point.

2^o Ce liquide, que tous les témoins s'accordent à désigner sous le nom de bière ou porter, est-il une des bières dont la vente est permise sans obtention de licence, par la sect. 828 de l'acte des licences? Non, c'est une bière qui contient un principe enivrant et elle est mentionnée au paragraphe de la même section.

ALEXANDRE CHAUVEAU.

Juge des Sessions.

M. le juge Angers émet la même opinion que le juge Chauveau.

Après avoir lu et relu attentivement la preuve faite dans la cause du reven-

nu à Montréal, contre Elmiro Garon et Isale Strasbourg, j'en suis arrivé à la conclusion suivante: "S'il s'agissait de décider une question purement de tempérance, je serais d'opinion que le gouvernement devrait non sans danger, peut-être, mais pour éviter un plus grand mal, exempter formellement les bières en question dans la loi des licences."

Mais, la telle exemption n'existerait pas, et 2^o, pour attendre plus sûrement le but de la loi, je suis d'avis que du moment que certains experts, médecins et autres, déclarent, qu'il est possible de s'enivrer avec ces bières, quand même d'autres déclarent le contraire; les personnes qui vendent ces bières doivent, en attendant l'action du gouvernement, être licenciées pour ce faire, et en conséquence les deux défendeurs ci-dessus nommés doivent être condamnés, sauf au gouvernement à user de clemence à leur égard suivant qu'ils auront été plus ou moins de bonne foi.

E. O. DERY.

Recorder de Québec.

Voici les condamnations prononcées ce matin:

Elmiro Garon, \$50 d'amende, ou 3 mois de prison, liqueurs et vaisseaux confisqués.

Ont été condamnées à la même peine les personnes suivantes: Bernard Humphrey, Horace Guay, Arthur Currie, Antoine Rouleau, Alfred Aubertin, Cordia Gine, Marie Caron, Henri Bourdeau, James Taylor, Napoléon, Louis Desjardins, Honoré Dion, J.-Bte Duquesne, Olivier Martel, Julie Simonard.

Zenon Charland devra payer \$120 d'amende ou aller 3 mois en prison, et Geo. Fortin et Ls. H. Brennan, \$150 d'amende ou 3 mois de prison.

MM. J. A. Drouin et H. J. Cloran étaient les avocats du gouvernement dans ces causes. M. F. X. Choquet représentait l'association des Hoteliers Licenciés de Montréal. MM. Husmer Lanctot, J. D. Descaisses, G. A. Morrison et J. C. Walsh, défendaient les accusés. Ces derniers ont obtenu un mois de délai.

PARADE D'ETUDIANTS

Les carabins font une procession à travers la ville

Ils visitent en corps le bazar de St-Jean-Baptiste

Nos joyeux carabins ont célébré avec éclat hier leur fête patronale. Après la démonstration religieuse de l'après-midi, dont nous avons publié les détails éblouissants, ils se sont gaiement abandonnés à des plaisirs plus mondains et plus bruyants, mais avec cette réserve de bon ton qui caractérise les amusements de nos jeunes amis depuis un certain nombre d'années. C'est tout à leur honneur.

Ils ont fait hier après-midi une promenade en voitures dans les principales rues de la ville. Tous y ont pris part avec le plus grand entrain. Des chars allégoriques qui s'avaient eux-mêmes préparés rendaient encore plus saisissante l'impression de leur passage au milieu des rangs pressés des spectateurs. C'était d'abord une chambre d'étudiants en médecine décorée d'emblèmes et de planches anatomiques. Venait ensuite une voiture représentant la "Police Patrol", puis une autre en guise d'ambulance.

La fanfare des étudiants en médecine sous l'habile direction de M. Louis Barilbault, ouvrait la marche et faisait entendre les airs les plus enlevés.

Les étudiants sont allés s'arrêter et acclamer leurs professeurs à leur résidence, à tour de rôle.

A 8 heures, ils se réunissaient de nouveau à l'Université puis se rendirent processionnellement au bazar de St-Jean-Baptiste en chantant sur la route des refrains patriotiques. Une foule compacte envahit alors la salle du bazar et contribua généreusement à l'œuvre de charité entreprise par M. l'abbé Auclair et ses dévoués paroissiens.

Le conseil des E.E.M., qui a si puissamment concouru à assurer le succès de ces démonstrations a le droit de se flatter du bon résultat qui a couronné ses efforts. Il se compose de: M. J. A. Dupont, président; M. J. N. Plouffe, vice-président; M. J. A. Baudouin, secrétaire; M. J. A. Leduc, trésorier; M. Chas. Myre, leur conseiller; M. Th. Bédard, 2^e conseiller; M. B. Morault, 3^e conseiller; M. Ed. Lafont, commissaire ordonnateur; M. Ernest Huot, commissaire ordonnateur; M. Ls. Barilbault, maître de chapelle; M. G. Côté, porte-drapeau.

UB BICKERDIKE

C'est jeudi, le 20 courant, qu'ont lieu les élections annuelles de ce club.

DANS LA BANLIEUE

Incendie à Maisonneuve et à St-Henri

MAISONNEUVE.— La brigade a été appelée au No 216 de la rue Le Tremblay, hier, pour un incendie qui s'était déclaré dans une garde-robe.

Lorsque les pompiers arrivèrent, le chef O'Farrell, voyant que les flammes prenaient des proportions inquiétantes, ordonna à ses hommes, d'étendre un boyau, ce qui fut fait immédiatement. Grâce à cette mesure, on put prévenir une conflagration. L'origine du feu est due à un tuyau surchauffé et mal ajusté.

Les dommages s'élevaient à environ \$200. Il n'y avait pas d'assurance, l'occupant de la maison étant un nouveau venu.

ST-HENRI.— A minuit moins le quart, la nuit dernière, la cloche d'alarme appelait les pompiers au coin des rues St-Jacques et St-Henri, où un incendie venait de se déclarer dans une maison occupée par un M. Dagenais, et dans des bâtiments appartenant à MM. Leclerc et Ducloux. Lorsque la brigade arriva sur la scène, les flammes avaient déjà pris des proportions considérables. Le chef Massey donna aussitôt des ordres qui furent exécutés avec promptitude, ce qui eut pour effet de sauver le puits de maisons qui se trouvent situées à cet endroit. Les dommages sont d'environ \$600, et partiellement couverts par les assurances. Dans un des bâtiments, une vache a été brûlée.

LA FRANCE SE PREPARE

Elle ne semble pas vouloir s'en laisser imposer par l'Angleterre

Paris, 19.— "L'Echo de Paris" annonce qu'en dépit des dénégations officielles, l'embarquement des munitions et du matériel de guerre continue à Toulon, et il ajoute qu'une activité extraordinaire règne à l'arsenal, liban. En outre des cuirassés "Amiral Thourier", "Bouvines", "Jennapars", "Levi", "Valmy", les croiseurs "Alger", "Levi", et "Caiman", dit-il, sont préparés pour le service actif.

Les transports "Bismarck" et "Gironde" seraient aussi prêts à prendre la mer. Tous les officiers de marine en congé auraient reçu l'ordre de rejoindre leurs vaisseaux.

Les autorités de Toulon sont très réticentes.

Une dépêche de Toulon au "Petit Parisien" confirme les rapports de "L'Echo de Paris" et dit que la plus grande activité règne dans les chantiers navals où l'on travaille jour et nuit.

TUE PAR UN TRAMWAY

Un fatal accident près d'Aylmer

La boisson en est la cause

(Spécial à "La Patrie")

Ottawa, 19.— Un fatal accident de tramway s'est produit, hier soir, vers sept heures, sur le chemin d'Aylmer, à quelques centaines de verges d'Aylmer. Alexandre Brûlé, de Bellings Bridge, planteur d'arbres de son état, a été frappé par un tramway et tué presque instantanément. Il s'était rendu, hier matin, à l'hôtel Victoria, sur le bord du lac Deschêne, à Aylmer, pour planter des arbres autour de la propriété.

Durant la journée, Brûlé but plus que de raison, si bien qu'à six heures, hier soir, il était royalement ivre. Le maître Woods, qui vit dans cet état à la gare de la compagnie électrique, à Aylmer, et suggéra au constable Moore de le conduire au poste pour la nuit. Le constable n'en fit rien. Le conducteur du dernier char quittant Aylmer hier soir ne voulut pas laisser monter Brûlé sur son wagon parce qu'il était ivre et que les règlements de la compagnie défendent l'admission des gens ivres sur ses chars. Brûlé partit alors à pied, en titubant sur la voie, pour se rendre à Hull.

Une demi-heure plus tard il était frappé par un tramway se dirigeant de Hull à Aylmer, et il est mort 20 minutes après avoir été frappé. Le coroner Freeland tient une enquête cet après-midi.

ABUS A REPRIMER

L'usage de la cigarette chez le beau sexe

(Dépêche spéciale.)

Toronto, 19.— La vingt-neuvième assemblée annuelle de la W.C.T.U., s'est ouverte hier, sous la présidence de Mme Dr. Bascom.

Mme Chamblain lut son rapport au cours de son adresse, la présidente dit que la société devrait faire tous ses efforts pour empêcher l'usage de la cigarette chez les femmes et les enfants. Une dame présente fit remarquer qu'elle avait rencontré quelques jeunes filles appartenant aux meilleures familles, qui se promenaient sur la rue, en fumant des cigarettes. On suggéra la formation de ligues ennemies de la cigarette dans les écoles. On se prononce aussi contre l'habitude de mâcher de la gomme.

QUIERT LE RHUME EN UN JOUR.—Tachette "Laxative", Bono-Quinine. Le prix 25 cts, rendu à elles les gérées.

Dans la Voie du Progrès

LE CLUB LIBERAL DES ENTREPRENEURS FAIT L'ELECTION DE SES OFFICIERS

M. Felix Sauvageau est reelu president

LES REFORMES DEMANDEES CONCERNANT LA CONSTRUCTION

Le Club Libéral des Entrepreneurs a fait, hier soir, les élections annuelles de ses officiers.

La réunion était nombreuse et tout s'est passé dans cet esprit de justice et d'harmonie qui anime chacun des membres de cette puissante association politique.

Les procédures, au reste, avaient été de beaucoup abrégées par suite du travail accompli par le comité d'élection nommé à une séance précédente, et qui devait suggérer les noms des membres choisis par lui pour occuper les différentes charges.

Le comité se composait de MM. Jos. Lamarche, Jos. Béland, O. Cauchon, N. T. Gagnon, Octave Lemay et M. A. Campeau.

réélu 1^{er} vice-président, M. Jos. Brunet, maire de la Côte des Neiges; 2^d vice-président, M. Godfrey Chapleau; secrétaire, M. G. I. Leveillé; ass.-secrétaire, M. N. T. Gagnon; trésorier, M. G. W. Crevier, réélu.

Comité exécutif, MM. O. Cauchon, H. A. Brossard, F. Fournier, A. G. St-Amour, L. Z. Lebeuf, O. Lemay, F. Lemoine et Onés. Martineau.

M. Sauvageau ne voulait pas accepter un nouveau terme d'office, mais il a dû se rendre aux pressantes sollicitations des membres du club qui reconnaissent combien M. Sauvageau a mis de dévouement et a fait de sacrifices pour cette belle institution libérale.

Le secrétaire sortant, M. Campeau, a fait son rapport annuel, ainsi que M. Crevier, le trésorier. Les finances du club sont dans un état prospère, grâce à la bonne administration des officiers.

Après l'élection, MM. Chénervet, M. P.P., Béland, ex-M.P.P., J. A. Drouin, président du Club National, Jos. Lamarche, N. T. Gagnon, l'échevin Proulx et les officiers élus ont fait de jolis discours fort applaudis.

M. Chénervet a félicité sa réélection M. Sauvageau qui se trouve son copartisan par la naissance. Il fait ensuite l'éloge du club qui a rendu tant de services signalés à la cause libérale et qui marche à grands pas dans la voie du progrès. On le voit bien par la magnifique installation du club.

Quant aux réformes demandées par les entrepreneurs dans les lois concernant les privilèges de constructions, le député de Berthier s'engage à soutenir la cause des entrepreneurs.

M. J. A. Drouin félicite les membres du club sur leur esprit d'union et démontre combien cette harmonie bénéficie au parti.

Les autres orateurs ont tous fait l'éloge des chefs libéraux.

Et l'assemblée s'est dispersée au milieu du plus grand enthousiasme.

L'Exposition Scolaire a Paris

LA PROVINCE DE QUEBEC PRENDRA PART A L'EXPOSITION DE 1900

Nos universités, nos collèges, nos couvents, nos écoles publiques et commerciales priés de se préparer pour un concours universel

CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le surintendant de l'éducation, M. de la Bruère vient d'adresser aux supérieurs de toutes les maisons d'éducation une circulaire qui a trait à l'exposition de Paris, en 1900, et à la part que le département de l'Instruction Publique de la Province de Québec veut y prendre avec leur concours, pour faire connaître notre système scolaire. Voici cette circulaire:

Département de l'Instruction Publique.

Québec, 10 octobre 1898.

Aux recteurs des Universités, aux directeurs des Séminaires et des Collèges, aux principaux des Ecoles normales, aux supérieurs et aux directeurs des "High Schools", des académies et des autres maisons d'éducation supérieure, et aux Commissaires et aux Syndics des écoles publiques de la province de Québec.

Mesdames et Messieurs, J'ai l'honneur de vous annoncer que la province de Québec prendra part à l'exposition universelle de Paris, en 1900, et c'est le désir du gouvernement que le département de l'Instruction Publique adopte dès maintenant des mesures propres à faire connaître à l'étranger notre système scolaire, tel qu'il est et tel qu'il fonctionne.

Pour me conformer à ce désir, et à celui des comités du Conseil de l'Instruction Publique, je crois de mon devoir de m'adresser à toutes les maisons enseignantes de la province pour les prier de prêter leur concours efficace à la préparation de cette exposition. Une seule année scolaire nous sépare de l'époque où il faudra expédier en France les objets à exhiber. Profondément convaincu de l'importance qu'il y a à figurer avec avantage à ce concours universel et de faire connaître le mécanisme de notre loi scolaire, de même que le fonctionnement de nos maisons d'éducation, depuis l'université jusqu'à la plus humble école élémentaire, je n'ai aucun doute que je puis compter à l'avance sur votre précieuse adhésion et votre participation empressée à assurer le succès de cette exposition scolaire.

Je n'ai qu'à me rappeler les grandes expositions de Paris, de Londres et de Chicago pour croire que par les efforts combinés de nos maisons d'enseignement nous pourrions, en 1900, mériter les témoignages flatteurs que nous avons obtenus aux expositions antérieures et recevoir de nouveaux encouragements à promouvoir le progrès de l'Instruction Publique.

Il importera, je pense, que les maisons d'éducation supérieure fassent

l'historique de leur institution, qu'elles en indiquent la composition du corps administratif et du corps enseignant et donnent le nombre d'élèves qui la fréquentent. Les maisons mères indiquent aussi leurs succursales, même celles qui sont situées en dehors des limites de la province.

Une photographie soigneusement exécutée de l'extérieur des édifices, des bibliothèques des laboratoires, des appareils de chauffage et d'éclairage, des salles académiques, pourront faire partie des objets destinés à l'exposition.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que ce qu'il importe, dans cette exposition, c'est de faire juger nos travaux d'écoles dans leur ensemble. Nos hautes maisons d'éducation recueilleront les travaux propres à faire connaître l'excellence de leurs cours d'études, tels que dissertations philosophiques, compositions scientifiques, thèmes grecs et latins, amplifications littéraires, les autres devoirs, journaux des élèves, les cahiers d'honneurs, etc. Nos collèges commerciaux et nos écoles primaires pourront envoyer leurs cahiers d'écriture, de tenue de livres, de dessin, de cartographie, de devoirs avec les corrections du maître.

Je solliciterai les couvents et les autres écoles de filles de vouloir bien faire préparer par leurs élèves des travaux à l'aiguille, reprises, raccommodages, tricots, broderies et autres qui seront expédiés quand la demande leur en sera faite.

Je prie MM. les commissaires et les syndics d'écoles de s'entendre avec M. l'inspecteur du district d'inspection sur les instructions à donner aux instituteurs et aux institutrices, de leurs municipalités respectives et sur tout ce qui serait de nature à aider ceux-ci dans l'exécution complète de la demande que je leur adresse. Les programmes d'études seront prêts, les titulaires des écoles un guide sur la préparation des travaux qu'ils devront envoyer.

Les devoirs des élèves des écoles publiques destinés à l'exposition devront être conservés dans l'armoire de la classe, prêts à être envoyés sur demande de l'autorité compétente.

En terminant, mesdames et messieurs, laissez-moi ajouter que je compte sur votre zèle et vos efforts pour que l'exposition scolaire de la province de Québec à Paris soit digne de son importance et du rôle qu'elle est appelée à jouer dans la Fédération du Canada.

BOUCHER DE LABRIERE.

Surintendant.

LA SITUATION EST GRAVE

Le service des vidanges sera interrompu
LE 15 NOVEMBRE SERA PROBABLEMENT LA DATE FATALE

Un boulanger réclame \$10,000 de dommages à la ville

L'ENLEVEMENT DES ANIMAUX MORTS

La commission d'hygiène s'est réunie, hier après-midi, dans le but de régler d'une manière ou d'une autre la difficile question de l'enlèvement des vidanges d'ici à la fin de l'année.

Étaient présents, les échevins Proulx (président), Dufresne, Turner, Roy, Ames, Gallery et Brunet.

La commission se trouvait en face d'une situation très délicate et chacun des membres qui la composent s'est plu à la reconnaître.

Après l'échec subi au conseil lundi, l'échevin Ames croit qu'il n'y a qu'un moyen à prendre et il propose la motion suivante :

"Que du 15 octobre à la fin de l'année, les vidanges ne soient enlevées qu'une fois par semaine, que le temps des employés du département soit réduit de la moitié, que cette réduction se fasse proportionnellement pour tous les employés, à l'exception de deux gardiens de nuit et de deux garçons d'écurie, que l'ingénieur de la ville fasse un rapport sur la question pendant le mois de décembre et que \$250 soient versés de l'incinération des matières fécales, \$200 de l'enlèvement des animaux morts, \$50 de l'enterrement des pauvres et que cette somme de \$500 soit ajoutée à l'appropriation destinée au service des vidanges."

Cette motion soulève une tempête. Au cours de la discussion, M. Doré, l'ingénieur sanitaire, déclare qu'à la date de ce jour il reste une somme de \$1,200 pour salaires d'ici à la fin de l'année. Sur l'appropriation totale du service des vidanges il ne reste plus qu'une somme de \$4,500 environ, sur laquelle il faut nourrir les chevaux, entretenir le matériel, chauffer, éclairer et payer quelques petits comptes qui sont déjà dus.

En amendement à la motion de l'échevin Ames, l'échevin Roy propose que le service soit continué jusqu'à ce qu'il ne reste plus que juste assez d'argent pour nourrir les chevaux et payer deux gardiens de nuit et trois garçons d'écurie.

Le vote est pris sur l'amendement qui est adopté sur la division suivante :

Pour — les échevins Brunet, Roy, Dufresne et le président.

NOMINATIONS OFFICIELLES

Ainsi que la "Patrie" l'a déjà annoncé, M. Alphonse Pouliot est nommé greffier de la Couronne à Québec, en remplacement de M. Duggan, décédé.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire la nomination suivante :

William Ogilvie, de Dawson City, dans le district du Yukon, échevin, commissaire du territoire du Yukon, commissaire en vertu du chap. 114 (S. R. C.) pour s'enquérir de certaines accusations portées contre plusieurs fonctionnaires du gouvernement dans le dit territoire du Yukon, et en faire rapport.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, par arrêté en conseil d'adjointer les personnes dont les noms suivent à la commission de la paix des districts suivants, savoir :

District de Terrebonne — Charles Edward Ladouceur, de Saint-Andrews, comté d'Argenteuil.

District de Québec — Joseph Montreuil, de Saint-Foye, comté de Québec, et Cyrille Labrecque, notaire, de la cité de Québec.

District de Trois-Rivières — Joseph Plante, et Adolphe Clément, de la paroisse de Saint-Justin, comté de Maskinongé.

District de Pontiac — Nicholas Morissette, de North Ouslow, comté de Pontiac.

District de Joliette — Salomon Venant, cultivateur, de la paroisse Saint-Jacques, comté de Montcalm.

DOMMAGES CONTRE LA VILLE
Le juge Loranger a rendu jugement, dans la cause de Madame Stephen Brooks vs la ville de Montréal. Au mois de juillet dernier, la dame Brooks avait été convoquée dans un mauvais état, rue Ste Rose, et s'est infligée des lésions graves, pour lesquelles elle réclamait \$8,000 de dommages.

La ville remet la responsabilité sur les épaules des propriétaires de la dite rue qu'elle accuse de négligence, etc. Jugement pour \$800 contre la défenderesse.

CONTRE LES CHINOIS

Vancouver, 19 — Le gouvernement est décidé à mettre en force la loi des taxes sur les Chinois au sujet du bois coupé sur les réserves du gouvernement.

D'autre part les associations ouvrières vont "boycoetter" tous les hôtels et restaurants où des Chinois sont employés comme cuisiniers ou serveurs.

UNE COUTUME BARBARE

Vancouver, 19 — Dans le district d'Alameda il existe une coutume par laquelle quand un indien carrier tue un autre indien de sa tribu les parents peuvent mettre à mort le meurtrier ou garder ce dernier en esclavage. On dit que dernièrement on a dû employer la force pour obliger un Père Oblat à livrer à la police un jeune indien qui en avait tué un autre.

ROYALE ELECTRIQUE

Une assemblée spéciale des actionnaires de la Compagnie Royale Electrique a été tenue, hier après-midi, aux bureaux de la compagnie. L'assemblée avait été convoquée dans un double but, premièrement, afin de prendre plus d'intérêt dans les parts de la compagnie manufacturière de Chamblay, les membres présents se sont déclarés unanimement en ce sens.

Le second but de la réunion était de considérer s'il était urgent d'émettre des actions nouvelles, car il y avait pas assez de membres présents pour former le quorum requis, rien n'a été décidé.

GUERISON RAPIDE DE LA TOUX ET DES RHUMES.

Pyny-Pectoral

Le remède canadien pour toutes les affections de la

GORGE ET DES POUMONS

25, et la grande bouteille,

DAVIS & LAWRENCE CO., Limited,

Prop. du Pyny Pectoral, Montréal.

New York.

LES TRAVAUX DU HAVRE

Une difficulté à propos de la ligne de démarcation

ENTRE LES PROPRIETES DU GRAND TRONC ET CELLES DE LA COMMISSION

La cale sèche

L'assemblée hebdomadaire des commissaires du havre, a eu lieu hier après-midi. M. Robert MacKay occupait le fauteuil. Étaient présents : MM. Andrew Allan, le maire Préfontaine, Racine, Contant, Thomson, Lomay, Hodgson, Torrance et Farrell.

M. Robertson, le secrétaire, donna lecture du rapport du comité des finances, qui a été adopté.

Il est ensuite question de la jette. M. MacKay ne veut pas empiéter sur le terrain du Grand Tronc, au sud du pont Victoria. On sait qu'il y a actuellement matière à discussion au sujet de la ligne de démarcation entre les propriétés appartenant aux Commissaires, et celles du Grand Tronc. Il désire avoir avant cela, une entrevue avec M. Hays, le gérant de la compagnie.

M. Racine, veut voir la question réglée aussitôt que possible. Le maire Préfontaine remarque que le temps devient limité. Les travaux ne pourront probablement pas durer au-delà d'un mois. Il voudrait que le comité des améliorations finisse son ouvrage. On pourra toujours sans s'aboucher avec M. Hays. On a écrit, à ce sujet, à ce dernier, mais il n'a pas encore répondu.

M. Thomson soulève la question des matériaux dont on a besoin pour la jette protectrice, ainsi que le nouveau quai. M. Thomson est d'avis que l'on devrait plutôt hâter les travaux de la jette.

Le maire Préfontaine ne voit pas pourquoi l'ouvrage sur les caissons ne pourrait pas se continuer pendant l'hiver. "Je suis en faveur, dit-il, de tout ce qui est praticable. Je ne veux pas voir l'ouvrage retardé. Il faut donner autant d'ouvrage que possible à ceux qui en ont besoin. Nous serons obligés de faire rapport au gouvernement, lors de la rentrée des chambres, des travaux que nous avons accomplis. Il y aura peut-être des gens qui se plaindront."

M. Préfontaine suggère alors que l'entrevue proposée avec M. Hays ait lieu aujourd'hui, à midi.

M. Thomson soulève ensuite la question du déplacement de la bouée à la barre à bouée, qui d'après le rapport de l'ingénieur, M. Kennedy, se trouve à 110 pieds trop au milieu du chenal. Ce même rapport mentionne le fait que deux autres bouées ont disparu dans les environs de l'île aux Raisins. M. Thomson fait ressortir le danger qui existe. On devrait s'occuper de cette question sans tarder.

M. Racine propose que l'on ne discute le rapport de M. Kennedy que lors du retour de M. Bickerdike qui est absent de la ville pendant quelques jours.

M. Robertson dit que le surintendant des bouées a été averti régulièrement chaque fois qu'un rapport parvenait au bureau au sujet d'une bouée déplacée ou disparue.

Il s'en suit une discussion assez longue au sujet de savoir à qui incombe la responsabilité. Est-ce au département des Travaux Publics, ou à celui de la Marine et des Pêcheries ?

M. Hodgson voudrait voir le posage et l'entretien des bouées sous le contrôle soit des commissaires, ou d'un seul département à Ottawa.

Il est décidé d'écrire aux autorités compétentes à Ottawa, ainsi qu'au colonel Anderson, ingénieur du gouvernement qui accompagnait M. Kennedy lors de sa tournée d'inspection du fleuve.

L'avis de la commission écrit pour rassurer les commissaires au sujet des prétendus empiètements de la nouvelle charte de la cité sur les droits de la commission du havre. Il n'y a aucun danger dans la demeure.

M. Robert MacKay, président, demande à ses collègues de lui accorder un congé d'une quinzaine de jours. M. Hodgson remplacera le président durant son absence temporaire.

Kennedy soumet ensuite son rapport sur les sondages qu'il a faits en vue de choisir un site pour la cale sèche. Ce rapport sera tenu secret jusqu'à nouvel ordre.

Il est décidé qu'une assemblée spéciale soit convoquée afin de discuter le rapport de M. Kennedy au sujet du site de la cale sèche, lors du retour du président.

Les membres du comité des améliorations du havre fera une inspection des quais à 2 heures cette après-midi.

A L'HOPITAL GENERAL

Hier soir, vers 6 heures, la voiture d'ambulance de l'hôpital Général a transporté à cette institution un ivrogne qui avait fait une chute sur le trottoir, au Square Victoria, et s'était fait une blessure à la tête.

— Il y a actuellement 185 patients internes à l'hôpital Général.

UNE ANALYSE OFFICIELLE

L'analyse officielle du Dominion, dans un rapport récent de l'analyse d'Abbey's Effervescent Salt, dit : "Abbey's Effervescent Salt ne contient aucun élément nuisible ou malsain. Ce composé contient des bases salines qui, au contact de l'eau, forment des Sels de Fruits, et sert à préparer un délicieux breuvage apéritif, très agréable au goût et efficace."

L'usage quotidien d'Abbey's Effervescent Salt vous maintiendra en bonne santé. En vente dans toutes les pharmacies au prix de 60 cts le gros flacon. Flacon d'essai, 25 cts.

LE FAVORI DU JEUNE ET DU VIEUX

LE TARTAN

TABAC A FUMER

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LE TARTAN

LES POTEAUX SUR LES TROTTOIRS

"Un état de choses intolérable," s'écrit l'échevin Martineau

LES POTEAUX DE LA CITIZEN LIGHT & POWER CO., SERONT COUPES

La ligne de la rue Guy

La commission des Chemins avait une séance, hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Brunet. Étaient présents, les échevins Turner, Oulmet, Wilson, Gallery et Martineau.

On prit encore communication de la lettre de M. F. L. Wanklyn, gérant de la compagnie des tramways, au sujet de la construction de la ligne de la rue Guy. Il est dit dans cette lettre qu'aussitôt que la compagnie aura obtenu le droit de passage des Messieurs du Séminaire, que l'incinération sera réglée et le drainage complété, la compagnie sera prête à construire sa ligne jusqu'aux limites de la cité.

La commission décide d'écrire à la compagnie des tramways pour savoir d'elle où en sont au sujet des travaux. Lundi prochain, immédiatement avant le conseil, la commission s'assemblera et rédigera le rapport demandé.

L'échevin Marsolais, représentant du quartier Est, se plaint que la Citizen Light & Power Co., a posé des poteaux sur la rue Bonsecours, entre les rues Craig et Notre-Dame, en plein milieu des trottoirs.

L'échevin Martineau s'écrit que cette chose est intolérable et il propose que l'on fasse immédiatement couper ces poteaux au ras du sol.

M. Archambault, avocat de la cité, appelé à donner son opinion dit que, d'après sa charte, la Compagnie est obligée de placer ses poteaux sous le contrôle de l'ingénieur de la cité.

L'échevin Marsolais dit que les poteaux ont été posés lundi matin. Or le secrétaire du département affirme que la lettre d'avis de la compagnie n'a été reçue que lundi matin.

En réponse à l'échevin Gallery, l'échevin Martineau dit qu'aucune compagnie d'éclairage n'a le droit de placer ses poteaux où elle le désire. Au contraire, les Cours ont invariablement jugé que ces poteaux doivent être posés sous la surveillance de l'ingénieur de la ville, de plus la ville a perdu un grand nombre de causes pour avoir négligé cette précaution.

M. St George prétend que ni lui ni le comité n'a le droit de dire si y a ou non trop de poteaux dans les rues. Il désire avant tout que ce travail fut consacré, mais la Législature ne l'a pas fait.

L'échevin Martineau propose que les poteaux soient coupés et que la compagnie recouvre, ainsi qu'elle a agi précédemment en plaçant ses poteaux comme elle l'a fait.

M. St George croit qu'il serait mieux de donner à la compagnie un avis de 48 heures; mais en dépit de ce conseil, la motion de l'échevin Martineau est adoptée.

Aujourd'hui, à deux heures, les membres du comité sont allés rencontrer le Surintendant des chars urbains et, ensemble, ont allés examiner sur place le nouveau tracé du tramway par le haut du chemin Papineau et la rue Mont Royal. On sait que les Pères Jésuites de l'Immaculée Conception s'opposent au passage du tramway devant leur propriété et c'est pour tâcher de leur donner satisfaction que les membres du comité se sont réunis cet après-midi.

BONNE PRECAUTION

Ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'avoir toujours à votre portée une bouteille de BAUME RHUMAL. En petit rhume devient vite un gros rhume. S'il n'est soigné de suite avec cet excellent spécifique.

M. EDOUARD ROD

Il viendra sans doute à Montréal

On nous écrit de Cambridge (Massachusetts) que le Cercle français de l'université Harvard a pris des arrangements avec M. Edouard Rod, le romancier français et un des collaborateurs de la "Revue des Deux-Mondes", pour une série de conférences sur la littérature française que M. Rod fera à l'université Harvard, sous la direction du cercle, pendant la prochaine année universitaire. Ces séries de conférences annuelles ont été inaugurées l'année dernière, on s'en souvient, par M. René Doumic, le critique littéraire de la "Revue des Deux-Mondes". Il est probable qu'en 1900 le conférencier du Cercle français de l'université Harvard sera M. Paul Bourget, de l'Académie française.

Ces deux célébrités du monde des lettres françaises viendront sans doute aussi à Montréal.

\$20,000 DE RECOMPENSE

Paris, 19 — La duchesse de Sutherland a offert une récompense de \$20,000 à quiconque lui fera retrouver ses bijoux perdus dans un train, à Amiens et évalués à \$150,000. Il y avait parmi ces bijoux un collier évalué à \$22,000.

Pneumonie et Pleurésie
Manchester, N. H., 15 jan., 1898. Roy & Boire Drug Co., Messieurs — Je soussigné certifie que votre remède connu sous le nom de M. H. H. COUGH SYRUP est la plus excellente préparation que j'ai jamais employée contre les maladies suivantes : Bronchite, Aiguë, Chronique, Asthme, Toux, Ophtalmie, Pharyngite, Pneumonie, Pleurésie, etc. Ainsi c'est avec plaisir que je recommande cette préparation à toutes les personnes qui souffrent de maladies ci-dessus mentionnées. Votre humble serviteur, E. S. F. O'NEILL, M.D., No. 21 rue Amory, Le Méthouli Cough Syrup est en vente partout, 25c la bouteille.

LE SUCCESEUR DE MGR LAFLECHE

Il ne sera nommé qu'au mois de novembre

Les cardinaux sont en vacances

(De notre correspondant particulier)

Québec, 19 — On donne cours ici, à la rumour que le successeur de feu Monseigneur Lafleche a été nommé, et on va jusqu'à désigner le nouveau titulaire du siège épiscopal de Trois-Rivières, en disant que c'est un des hauts dignitaires de l'archidiocèse de Québec. Je suis en état de dire que cette nouvelle est pour le moins prématurée. Les nominations épiscopales se font en consistoire public ou secret. Or, il ne peut y avoir de consistoire actuellement, parce que la plupart des cardinaux à Rome, sont en vacances. C'est généralement le mois d'octobre que leurs Eminences consacrent à un repos bien mérité, ou emploient par le "dolce far niente" à se reposer, ou se reposer pour une nouvelle année de labeurs. Il y aura donc des consécractions en novembre, au 15 et à la fin de novembre, autrement dit aux aïdes et aux calendes.

La nomination se fera très probablement à cette époque-là. On ne connaît pas encore le choix ou la décision du Sacré Collège avant le commencement de décembre.

PEUT-ETRE UNE FORTUNE POUR VOUS

Chaque billet de \$1 émis par The Canadian Art Union, Ltd., et dont vous devez l'acquiescer, vous donne une chance raisonnable de gagner un des prix variant entre \$1 et \$10,000 en valeur. Envoyez une carte-postale, pour avoir des détails complets, à la compagnie, Nos 238 et 240, rue St-Jacques, Montréal.

C'ETAIT EXAGERE

Paris, 19 — Un avis officiel a été publié hier soir au sujet de la dépêche du "Solil".

Les navires de guerre qui seront placés sur pied de guerre, dit la note, ne sont pas destinés à Brest ainsi qu'il avait été dit. D'autre part on attache une trop grande importance à cet incident.

Trois Cent Quatre-Vingt Dix-Huit

Il y a un si grand nombre de nuances [398] de broderies de soie qui se lavent, teintes avec l'Asiatique Dye de BRAINERD & ARMSTRONG, que seules un œil expérimenté peut faire la distinction entre les deux teintes les plus rapprochées; et elles se confondent si parfaitement que les plus claires, nuances vont jusqu'à plus sombres sans changement brusque perceptible, faisant ainsi une véritable gamme de couleurs.

C'est pourquoi on peut faire de si beaux ouvrages à l'aiguille avec les soies qui se lavent teintes avec l'Asiatique Dye de BRAINERD & ARMSTRONG.

Des nuances aussi délicates sont facilement détériorées quand on les manie. Le nouveau porteur breveté empêche la soie de venir en contact avec rien jusqu'à ce qu'elle soit retirée pour l'aiguille. C'est la simplicité même. Vous coupez simplement les fils à la petite étiquette de papier et en prenez une aiguille, comme vous la voulez. C'est tout.

Vendues partout, 5 cents par échevette dans le porteur.

Avec le Vin Naturel de... St-Lehon

Se trouve résolu le problème du vin tonique irréprochable et qui laisse loin derrière lui certains vins à tort vantés comme reconstituants, difficilement supportés, circonstance qui tient à l'extrême variation des substances actives.

Ces inconvénients disparaissent avec l'emploi du VIN SAINT-LEHON, vin dont la composition est toujours stable et identique à lui-même parce qu'il est naturel.

En vente dans toutes les PHARMACIES

Laporte, Martin & Cie,

SEULS AGENTS POUR LE CANADA.

I. L. Lafleur

Agent pour...

MOTEURS A GAZOLINE

Importateur de

Ferronneries,

Peintures, Huiles,

Vitres, Vernis, EN GROS

1930 et 1932 rue Notre Dame

et 55 et 57 rue Dupré

Bell 2220.

Privé 3334.

Marchands 543.

EAU MINERALE NATURELLE

Purgative, Antiseptique

Le SEUL PURGATIF agissant à

petites doses et très rapidement,

sans Coliques ni irritations. 1me & 2me

CARABANA

La Patrie

MONTREAL, 19 OCT. 1898

L'INDUSTRIE DU HOMARD

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le gouvernement Laurier a confié à une commission spéciale la tâche de parcourir nos côtes pour étudier la question du homard. Les commissaires sont: MM. Moses H. Nickerson, Wm. Whitman, Donald Campbell, H. C. Lavette, de la Nouvelle-Ecosse; Archibald Currie et Stephen P. Gallant, de l'île du Prince-Edouard; Patrick J. Sweeney, de Shédiac, et Robert Lindsay, de Gaspé.

L'industrie du homard a une importance particulière pour les provinces maritimes, car elle constitue pour elles une source considérable de trafic et de revenu. Il était du devoir du gouvernement de s'assurer de la condition actuelle de cette industrie afin de mieux protéger par des règlements nouveaux, s'il y a lieu, et d'empêcher qu'on la ruine par la pêche à outrance.

Pour bien faire saisir à nos lecteurs la valeur de nos pêcheries de homards, nous leur dirons qu'il y a 150 000 pièges ("lobster traps") en usage aux îles de la Madeleine seulement et nous leur exposerons par le tableau suivant ce qui a été exporté en conserves du port de Halifax depuis 23 ans:

Année	Angleterre	Aux Etats-Unis	Autres	Total
1875	\$299,966	\$10,826	\$1,585	\$309,780
1876	406,716	68,779	223	475,718
1877	508,739	70,274	505	580,518
1878	692,006	88,152	86,359	877,417
1879	480,566	95,072	843	576,481
1880	491,877	80,915	485	573,277
1881	570,787	184,064	5,810	754,661
1882	528,567	149,778	17,705	696,050
1883	518,808	186,621	71,495	776,924
1884	508,824	44,816	135,584	688,224
1885	604,126	64,133	183,362	851,621
1886	598,587	50,990	156,013	805,590
1887	670,406	255,230	97,825	1,023,461
1888	578,496	317,257	158,172	1,053,925
1889	710,808	381,819	152,349	1,244,976
1890	724,880	194,872	273,502	1,193,254
1891	922,822	148,650	278,397	1,350,869
1892	769,880	118,557	291,465	1,179,892
1893	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
1894	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
1895	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
1896	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
1897	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
1898	1,018,065	115,046	175,091	1,308,202
Totaux	10,221,109	1,221,109	426	11,442,644

Il convient de dire que les prix du homard en conserve ont augmenté graduellement dans les dernières quinze années et les chiffres suivants ont leur éloquence:

Année	Prix la boîte	Prix la boîte
1884	\$2.00	\$2.00
1885	2.00	2.00
1886	2.00	2.00
1887	2.00	2.00
1888	2.00	2.00
1889	2.00	2.00
1890	2.00	2.00
1891	2.00	2.00
1892	2.00	2.00
1893	2.00	2.00
1894	2.00	2.00
1895	2.00	2.00
1896	2.00	2.00
1897	2.00	2.00
1898	2.00	2.00

Ces deux tableaux justifient parfaitement le souci qu'apporte le gouvernement Laurier à cette industrie nationale.

Il est incontestable que la pêche du homard a plus besoin que jamais d'être sévèrement réglementée et contrôlée, car le chiffre des pêcheurs s'accroît sans cesse et le nombre des manufactures qui s'élève à 10 en 1887 est maintenant monté à 70.

L'Evening Mail de Halifax nous apprend que le homard est disparu sur une partie des côtes de la Nouvelle-Ecosse parce qu'on y a pêché en toutes saisons, parce que les "packers" se sont moqués continuellement des lois restrictives qui les concernaient. Actuellement encore, dit ce journal, de Halifax à Canso on viole impunément la loi et on pêche en dehors des saisons: c'est ce qui a stérilisé une partie de ces côtes, c'est ce qui fait que dans cette région de la Nouvelle-Ecosse l'industrie du homard n'est plus une chose payante.

M. R. J. Leslie, de Leslie, Hart et Cie., à Halifax, interrogé la semaine dernière par la commission, a déclaré qu'il serait sage d'abréger la saison de pêche et de faire disparaître le règlement qui défend de prendre le homard plus petit que neuf pouces, car il n'a jamais été observé et il ne le sera jamais.

D. D. Leslie, de Spry Bay, engagé depuis quinze ans dans ces pêcheries, a exprimé la même opinion.

M. H. E. Baker, de Gabarus, dit que le mode le plus efficace d'assurer et de protéger les pêcheries du homard est de protéger les crustacés à l'époque de la fécondation. Il y a un moyen de sauver trente millions d'œufs annuellement et, pour arriver à cette fin, il suggère qu'il y ait dans chaque barque un pêcheur assermenté qui verra à faire rejeter à la mer chaque femelle fécondée qu'on trouvera dans les trappes.

La commission siège cette semaine à Lunenburg. Liverpool, Lockport et Shelburne et recueille toutes les informations et tous les témoignages possibles, afin de mettre le gouvernement au courant de toute la question. On le conçoit facilement, la pêche du homard a une importance suprême pour les provinces maritimes.

De l'Indépendant de Fall River, Mass.:

"Près de deux cents Canadiens-français de notre ville sont allés à Boston, aujourd'hui, pour s'y faire admettre au nombre des citoyens américains."

C'est un exemple qui mérite d'être suivi par tous les autres Canadiens-français non-naturalisés.

Ne l'oublions pas: la naturalisation est indispensable à tout immigré qui aime le Progrès.

LE PROBLEME DE LA REGLEMENTATION

La commission chargée de reviser la charte de la ville de Montréal a adopté une clause disant que le conseil municipal aura le pouvoir de faire fermer les cabarets de sept heures le samedi soir jusqu'au lundi matin.

Quand ce travail de révision sera fini et que la nouvelle charte sera incorporée dans les statuts, il nous semble que le gouvernement de Québec et le conseil municipal de Montréal pourraient s'entendre pour nommer une commission dont la mission serait d'étudier le fonctionnement de la loi des licences dans les différents pays et de soumettre à nos autorités un mode de réglementation efficace, rigoureux, qui diminuerait les ravages de l'alcoolisme dans notre ville, réprimerait les abus scandaleux qui se produisent ici et protégerait notre population contre la consommation des poisons et contre le danger des occasions.

Il y a trop de bars dans la partie Est de Montréal, il s'y débite trop de liqueurs frelatées, les mauvais alcools y font trop de victimes.

Le devoir de nos hommes publics est de protéger le peuple contre le fléau de l'alcoolisme, de même qu'il le protège contre les dangers des jeux de hasard.

La "Patrie" dans toute sa campagne contre la Prohibition, s'est toujours prononcée en faveur d'une réglementation nouvelle et sérieuse du trafic des spiritueux et nos sentiments n'ont pas changé.

Nous envisageons toute cette question comme un problème d'un haut intérêt national.

BEAUHARNOIS

M. Wilfrid Mercier a été choisi comme candidat du cabinet Marchand à une convention régulière tenue à Valleyfield. Il est donc du devoir de nos amis de lui donner leur concours plein et entier.

D'autres candidatures avaient été mises de l'avant: elles n'ont pas réuni la majorité des suffrages.

Il n'y a qu'une conduite à suivre en pareille matière: accepter loyalement le verdict de la convention.

Nous n'avons aucun doute que le comté de Beauharnois se donnera comme représentant M. Mercier. C'est un homme d'expérience et de loyauté.

Il va de soi que nos adversaires ne comptent que sur la division dans nos rangs pour faire la lutte dans le comté de Beauharnois. C'est le jeu de la "Presse" et des cosmopolites qui la dirigent.

C'est le droit de nos adversaires de se livrer à cette tactique.

Mais c'est le devoir de nos amis de ne pas s'y laisser prendre.

Le comté de Beauharnois a de très grands intérêts à donner franc jeu aux deux gouvernements d'Ottawa et de Québec.

M. Mercier a le concours absolu, la confiance entière, des chefs de notre parti.

Nous espérons que les conservateurs fédéraux du comté nous aideront, en cette circonstance, à élire un homme qui peut rendre les plus grands services à la division.

L'HONORABLE M. DUBUQUE

Dans son édition d'hier, le "Journal", de Boston, qui figure au nombre des plus grands journaux de la Nouvelle-Angleterre, faisait de l'honorable M. Dubuque, notre distingué compatriote, le superbe éloges que voici: "Les républicains du district sénatorial de Fall River ont nommé le député Hugo A. Dubuque pour faire la lutte au sénateur Moran. M. Dubuque était l'un des délégués les plus brillants de la dernière chambre. Il apporte aux débats une telle vigueur de manières et tant de bon sens dans l'expression de ses idées, qu'il est devenu l'un des républicains les plus influents de ce corps législatif. Il a été trois fois député, en 1889, 1897 et 1898."

Avec un homme comme M. Dubuque au sénat, l'influence de Fall-River dans les conseils du parlement se trouverait considérablement accrue. Tout permet d'espérer qu'il sera victorieux dans la lutte pour la haute assemblée."

LA CAISSE EST VIDE

La commission d'hygiène n'a plus d'argent, la commission des finances ne veut pas lui en avancer et, comme résultat, le service de l'enlèvement des vidanges sera arrêté le 1er novembre prochain.

A la fin de l'été, on n'arrosait plus les rues parce qu'il n'y avait pas d'argent et maintenant à l'approche de l'hiver, on n'enlèvera pas plus les vidanges parce qu'il n'y a pas d'argent, paraît-il, dans la caisse municipale.

Notre système d'administration à l'hôtel de ville ne sert qu'à nous mettre dans le gâchis et nous accablent avec plaisir de le changer pour un bureau des commissaires, ou pour quelque chose comme un gouvernement dont le maire serait le président.

Le régime actuel n'est plus tenable; il n'y a pas d'esprit de corps ni d'esprit de solidarité entre les diverses commissions municipales, et ce qu'il nous faut, c'est un tout administratif homogène, capable de faire face aux éventualités, capable de résoudre des difficultés.

Une ville de 300,000 âmes comme Montréal, une ville riche et importante comme la nôtre ne peut trouver quelques milliers de piastres pour sauvegarder l'hygiène publique et nettoyer ses rues! C'est disgracieux.

Nous sommes de ceux qui voient une nouvelle organisation municipale à Montréal.

MORT ET OBSEQUES DE MME CARNOT

Dénoûment inattendu — Une femme de bien — Triste impression en France et à l'étranger — Le duc de Carnot-Dupont-White. — A l'Elysée — Noble réponse. — Le deuil, — A la Madeleine. — Hommages rendus à une catholique sincère. (Service spécial de la "Patrie".)

Paris, octobre.

Mme Sadi Carnot, veuve de l'ancien Président de la République, est morte subitement, des suites d'une maladie de cœur, le 30 septembre, à huit heures du soir, en son château de Presles, près la Ferté-Aleais (Seine-et-Oise). Elle était âgée de cinquante-quatre ans.

Rien ne faisait prévoir ce fatal dénoûment. Mme Carnot, en parfaite santé, faisait ses préparatifs de départ pour rentrer à Paris. Elle faisait des projets de nouveaux voyages, et notamment parlait de se rendre à Amsterdam, pour visiter l'exposition des Rembrandt.

Soudain, la veille, dans la soirée, elle se plaignit d'une douleur au cœur. Sa respiration était difficile. Elle ne descendait pas. Son médecin, appelé, ne jugea pas son état grave, il se borna à ordonner une simple potion. Il laissa la malade très rassurée. Toutefois, elle ne dina pas.

Quelques instants plus tard, la femme de chambre pénétra dans la chambre de sa maîtresse qu'elle trouvait la tête tournée vers la rue et semblait dormir. Elle n'osa point troubler son sommeil. Elle prévint M. Sadi-Carnot qui était à table. Il s'inquiéta. Il monta auprès de sa mère.

Il s'approcha d'elle, la toucha, l'appela vainement. La veuve du président Carnot était morte.

Elle avait succombé à la rupture d'un anévrysme.

AU CHATEAU DE PRESLES

Le château de Presles, qui appartient au général, puis au sénateur Carnot, père du président, est situé à 10 kilomètres de la gare, dans la vallée de l'Essonne, au milieu d'un parc bordé d'un côté par un affluent de cette rivière.

Un voile de deuil plane sur ce charmant séjour.

La toilette du corps de Mme Carnot, qui professait des sentiments profondément religieux, a été faite par les soins de deux sœurs de charité, et la défunte a été descendue dans le salon du rez-de-chaussée du château de Presles.

Mme Carnot dort son dernier sommeil sur un petit lit tout bas, le haut du corps hors des couvertures, un crucifix d'argent sur la poitrine. Des plantes vertes et des fleurs forment un cadre au lit mortuaire qu'éclairaient quelques flambeaux.

Le buste de Carnot, en marbre blanc, est posé sur une table, à côté du lit. Une religieuse prie à côté.

L'ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

A l'ouverture de la séance de l'Institut, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a annoncé à ses confrères la mort de Mme Carnot, née Dupont-White, la veuve du regretté président de la République, qui avait, comme on le sait, institué la "Fondation Carnot", dont l'Académie des sciences morales et politiques était chargée de distribuer, chaque année, les bénéfices. Il se fait en quelques mots émus l'interprète des regrets de la compagnie.

On se souvient, en effet, qu'au lendemain de l'assassinat du Président Carnot par l'anarchiste italien Caserio, — cet ignoble précurseur de Lucheni, — une souscription nationale s'ouvrit en France pour la fondation d'une œuvre philanthropique en souvenir du chef de l'Etat, victime d'un sinistre bandit.

On demanda alors à Mme Carnot de vouloir bien indiquer elle-même à quel œuvre d'assistance elle désirait attribuer les fonds recueillis.

Mme Carnot fixa son choix sur une œuvre ayant pour but de venir en aide aux veuves particulièrement dignes de pitié.

C'est, comme nous le disons plus haut, l'Académie des sciences morales et politiques qui s'est chargée de gérer l'œuvre de la "Fondation Carnot."

Chaque année, le 24 juin, jour anniversaire de la mort de Sadi Carnot, des secours sont distribués aux mères sans soutien.

Ainsi s'est continuée la tradition des secours donnés par le président et Mme Carnot pendant leur séjour à l'Elysée aux veuves particulièrement dignes d'intérêt.

LA NOUVELLE DE LA MORT SE REPAND A PARIS ET EN PROVINCE

Dès que la nouvelle de la mort fut connue du Président de la République, celui-ci adressa aux membres de la famille le télégramme suivant:

Suis très ému du grand malheur qui vous frappe et vous adresse, dans ces douloureuses circonstances, mes plus vives sympathies, ainsi que celles de Mme Faure.

Le chef de l'Etat a aussitôt décidé qu'en raison de ce triste événement la chasse présidentielle qui devait avoir lieu le lendemain à Rambouillet serait décommandée.

Dans toutes les classes de la population française, la nouvelle de la mort inattendue de Mme Carnot a produit une douloureuse impression. Très nombreux sont les télégrammes adressés à la famille, de Paris, de Province et même de l'étranger.

ORIGINES DE MME CARNOT

Madame Carnot était une des figures féminines françaises les plus connues et les plus respectées. Elle avait laissé à l'Elysée le souvenir d'une femme de haute distinction, de grand tact et d'infinie bonne grâce. Elle avait subi, par le charme sérieux de son esprit tous ceux qui l'avaient approchée, et dans les cours européennes on continuait volontiers à la veuve du chef de l'Etat des relations que le protocole n'exigeait plus.

Lorsque le regretté président fut tombé sous le coup de poignard d'un fanatique, elle fut si admirable et si touchante, qu'on a pu dire que toute son histoire tenait dans le culte dont elle couronna le souvenir de son mari. Mme Carnot appartenait à la mode la plus distinguée. Elle était petite-fille de M. Corbié, un modeste commerçant, arrivé à Paris avec rien, qui sut vite se faire une fortune dans les affaires.

LA PATRIE

Son père, M. Dupont-White, économiste distingué, ancien secrétaire général du ministère de la Justice, en 1848, mourut en 1870.

LE MARIAGE DE MME DUPONT-WHITE

C'est en 1863 que Mlle Céleste Dupont-White épousa M. Sadi Carnot, ingénieur des ponts et chaussées en Savoie.

M. Carnot n'était pas ambitieux: il se plaisait dans sa tranquille situation d'ingénieur, où il passa à peu près inaperçu. Mais sa femme était ambitieuse pour lui. Sa vaste intelligence devina les ressources du beau nom qu'il portait, et elle retira des relations si étendues de son père, Hippolyte Carnot, dans le parti républicain.

Ce fut elle qui vraiment le lança dans la vie politique et ce ne fut pas sans violence: doux et humble, Sadi-Carnot y répugnait un peu.

Le 4 septembre 1870 vint à propos. M. Sadi-Carnot fut nommé commissaire de la Défense nationale à Rouen. Il ne tarderait pas à être élu député de la Côte-d'Or: il était pris dans l'engrenage. Il ne se doutait guère que cette brillante et tragique destinée cette direction lui réservait.

Paris est le creuset magique où les ambitions se précipitent. Mme Carnot décida son mari à s'arracher à ses travaux obscurs en province, et à venir se fixer définitivement dans la grande cité. On loua un appartement dans la rue Rognepine, que l'on ne devait quitter que lorsque la fortune politique ayant grandi avec le temps, M. Carnot, ministre, traita de la rue des Bassins. Ce fut là que le Congrès vint le chercher pour l'installer à l'Elysée.

Mme Carnot avait veillé à l'éducation de ses trois fils: elle pouvait se consoler de son œuvre elle en avait fait des hommes. Sa fille épousa M. Cuisinier, fils du maire de Dijon.

LES CARNOT A L'ELYSEE

Voici le fidèle portrait du ménage Carnot, au palais de l'Elysée, tel qu'il a été fait jadis par un ancien secrétaire général de la Présidence qui a vécu dans l'intimité de M. et Mme Carnot, pendant plusieurs années.

"Il semble qu'ils aient tous deux une prédilection marquée pour la vie du foyer. Ils gardaient en effet, dans leurs relations, cette réserve d'être exclusifs qui, certes, son prix et sa distinction. Une maison, du reste, fort bien tenue, avec un confortable sérieux et non sans luxe."

"On sait avec quelle vaillance et quelle facilité l'un et l'autre passaient, de plain-pied, de la tranquillité, de l'existence familiale à la solennité de la représentation officielle; avec quel zèle ils se pliaient à toutes les obligations de leur nouvelle situation."

Mme Carnot, quittant la robe de soirée, qui était presque son uniforme, donnait bientôt le ton à la mode et au goût.

"Mais ce n'était là qu'un côté relativement secondaire du rôle qu'elle a si bien rempli. Chacun proclamait bientôt la bonne grâce de son accueil, son tact parfait, l'élévation de son intelligence, la vivacité de son esprit, sa faculté à tout aborder et à parler de toutes les questions avec discernement et intérêt."

Ce n'était pas seulement une maîtresse de maison accomplie: elle se révélait grande dame, et le palais de l'Elysée parut un cadre fait à souhait pour elle."

A la fin des sept années de son mandat, le Président et Mme Carnot étaient d'accord pour quitter l'Elysée, quand un odieux anarchiste frappa mortellement le Président de la République au cours d'un voyage qu'il faisait à Lyon.

REFUS DE DOTATION NATIONALE

Lors de l'assassinat de son mari, Mme Carnot fut admirable de mesure et de tact sous le poids de ce deuil écrasant.

On proposa de donner à Mme Carnot une dotation nationale, que la Chambre eût votée d'acclamation: elle fit connaître qu'elle l'avait refusée par cette lettre:

M. le président du conseil est venu,

au nom de ses collègues, m'entretenir d'un projet de pension ou dotation.

Mais, bien que très touchés, nous avons estimé, mes enfants et moi, que la France, avec une telle unanimité, des éloges nationaux si grandioses, lui a rendu le suprême hommage, le seul digne d'elle et de lui.

CELESTE CARNOT.

Cette lettre, devenue historique, produisit une profonde impression dans toute la France et nombre d'opposants au régime républicain furent les premiers à admirer la noblesse de sentiments de Mme Carnot.

LES OBSEQUES A LA MADELEINE

Les funérailles religieuses de Mme Carnot ont eu lieu en grande solennité à l'église de la Madeleine. Le président de la République était représenté, presque tout le corps diplomatique était présent et les plus hautes notabilités s'étaient fait un devoir d'assister à cette grandiose cérémonie.

Après la messe, le cortège funèbre a suivi, au milieu d'un concours de peuple immense, la rue Royale, l'avenue des Champs-Élysées et s'est rendue au cimetière de Passy où les dernières prières ont été dites par le clergé; puis l'inhumation a eu lieu dans un caveau de famille.

UN DERNIER MOT

La tombe est maintenant fermée sur les restes mortels de la veuve de l'ancien Président de la République, et tous s'inclinent respectueusement devant la mémoire de la femme de bien, de la catholique sincère qui dans les plus cruelles épreuves de la vie a toujours eu une raison assez ferme pour discerner son devoir et l'accomplir avec autant de conscience que de dignité.

MAURICE DE LA FARGUE.

Les deux partis se sont entendus pour faire renvoyer 22 requêtes en contestation d'élections provinciales à l'Ontario. Ce qui va simplifier l'ouvrage des cours.

AVANTAGE DANS LES PIANOS

Dans votre propre intérêt, vous ne pouvez passer, indifférent, devant notre magasin, si vous avez besoin d'un piano. Nous avons l'assortiment le plus considérable et le meilleur de Montréal. Les marques de fabrique sont célèbres: Pianos Steinway, Nordheimer, Heintzman et d'autres pianos de confiance et à meilleur marché. Vu la grande quantité d'affaires que nous faisons, nous pouvons vous faire des prix et des conditions comme vous n'en pourriez obtenir nulle part ailleurs. Si vous avez un vieux piano à échanger ou si vous avez un vieux piano à acheter un neuf, venez au moins nous voir. Nous vous montrerons nos pianos, nous vous expliquerons leurs qualités et nous vous satisferons si nous le pouvons. Lindsay-Nordheimer Co., 2366 rue Ste-Catherine.

LA SOCIÉTÉ DES ARTS DU CANADA

La couverture des cours de dessin et de peinture de la "Société des Arts du Canada", 1666 et 1668 rue Notre-Dame, aura lieu le 8 novembre, à deux heures de l'après-midi.

Les cours sont gratuits.

Aucune demande d'admission à l'école n'est reçue si elle n'est présentée personnellement.

Le directeur, H. A. A. BRAULT.

GRANDS LOTS

Beaux grands lots à bâtir, rue Manne et St-Georges, mesurant 25 pieds de largeur par 100 à 113 pieds de profondeur, avec ruelle à part, seulement \$150, payables \$10 comptant et \$2.38 par mois, intérêt compris. Les plus grands lots pour le prix. Georges Marcell, 2220 rue St-Laurent, 200-4.

\$3, \$4 ou \$5 par mois, ce n'est pas un gros loyer à payer pour un bon piano, surtout quand nous consentons à vous rembourser tout l'argent si l'on nous achète un piano dans le délai de 12 mois. Lindsay-Nordheimer Co.

"Comme Il Faut"

Le trivial altère la bonne impression. Un pardessus en Covert fin, qui sied bien, qui est bien porté, peut cependant être rejeté à cause d'un défaut presque imperceptible dans la façon.

La mode de cet automne veut que la longueur du pardessus soit de la moitié de la taille.

Le pardessus Covert doit tomber ample, sans gêner la taille. Les coutures doivent s'apercevoir sur les côtés.

Les boutons seront de corne, et les revers seront de la même étoffe que le pardessus. Ces revers seront courts et larges.

La plupart des messieurs qui s'habillent à nos magasins sont soucieux de la perfection dans un pardessus; ils viennent pour avoir un pardessus qui leur fera bien.

Nos Coverts peuvent être portés "sans crainte" — ils ne sont pas d'une élégance exagérée ni vulgaire.

Et quand ils le seraient, leur durée ne serait pas meilleure; et ils coûtent pas plus cher que s'ils étaient ainsi exagérés.

Si vous ne vous souciez pas d'une mode extravagante, achetez un de nos pardessus Covert, doublés en soie, pour \$15.00, qu'un coupeur

Québec, 19 — Le président et les membres du Club de la Garnison viennent de recevoir des officiers des fréga-

ne pouvait jusqu'à présent, reposer que sur les dépositions d'enfants de neuf ans, qui auraient vu Tardif pénétrer dans le logement des Latouche, dans le cours de l'après-midi du 9 juin, et auraient cru reconnaître sa voix au même endroit, vers 9 h 12 heures, le soir du même jour. A cinq

régi, sœur de M. Chs Baillargé, ingénieur de la cité, qui a été célébré à Montréal, mardi, par le R. P. Désy. Le marié est un jeune médecin de tant, âgé de 25 ans environ, et l'épouse dépasse la soixantaine. Mme Bacon a hérité il y a quelques mois une fortune considérable.

sonnant, hier, le drapeau améri-

**ATTENTES
TENUES PROMPTEMENT**

avez-vous une idée? Si oui, demandez notre
des "Inventeurs," pour savoir comment
tinent les valentes. Informations fournies
ement. **MARION & MARION, Experts.**
Edifice New York Life, Montreal.
et Atlantic Bldg., Washington, D. C.

que M. F. St. Eneas, Jules Her-
r, Sam. Vessot, Wm. Copping,
Leduc, Ephrem Bolduc, le Dr

MONTREAL

le Soir au

Marbre et Granit
OUVRAGES DE FATISSES ET DE
CIMETIERES, ETC.

De toutes descriptions. En gros et en 4; all
Estimations données sur application: Côte-
des-Neiges. Téléphone 1066. (Connexion
gratuite pour Montréal)

dernier pour transporter les bestiaux, le beurre, le fromage, le grain et une cargaison générale de toutes destinations et de

vendues à aussi bas prix. Si vous avez
 besoin, c'est le temps d'acheter.
 Venez examiner notre
 assortiment.

GEORGE W. REED & CIE
 783 et 785 Rue Craig, - Montreal.
 jno

Prix bas proportionnel pour les autres points des Provinces maritimes. Renseignements fournis sur demande.

En face de l'Hôtel-de-Ville et
du Palais de Justice.

Quelque pas des bateaux et des gares de chemin
de fer.

55 et 60 Place Jacques-Cartier. . . MONTREAL

JOS. RIENDEAU, Propriétaire.

LE COLLIER VERT

SECONDE PARTIE L'HYPNOTISEE

50

(SUITE)

Il vit cependant Bachelin debout qui après avoir fait quelques pas dans la chambre, se dirigeait vers le lit. Il y tomba tout d'une masse.

L'inspecteur appuya son oreille contre le bois des convulsions. Il entendit une respiration forte et régulière, augmentant d'intensité, atteignant, après un long crescendo, la sonorité d'un tuyau d'orgue.

— Il ne bougera pas de là, maintenant, avant demain matin.

Le policier quitta l'impassé.

Il entra se coucher.

Le lendemain matin, il se leva avant l'aube, et, laissant de côté les agissements qu'il avait notés les jours précédents, revint à l'impassé.

Le roulement sonore de Bachelin s'échappait toujours de la mesure.

Graffe passa chez deux agents de la brigade de sûreté en qui il avait toute confiance. Il les fit habiller rapidement et les amena devant la demeure de Bachelin. Là, il leur expliqua ce qu'il attendait d'eux.

— Il y a dans cette bécasse un individu. Vous avez pour mission de veiller sur lui avec un soin incessant. Votre surveillance sera facile. Cette impassé est absolument déserte. Sous aucun prétexte, ne vous absentez tous les deux en même temps. Si l'homme sort, suivez-le. Je pense que nous viendrons l'arrêter dans l'après-midi. Jusque-là, vous me répondez de lui, et je vous avertis que je considère sa capture comme de la plus haute importance.

A neuf heures, Graffe gravissait les degrés du Palais de Justice.

Il se présenta directement au cabinet du juge d'instruction où un gendarme lui avait annoncé qu'il trouverait réunis M. Chazotte et M. Beaudoin de Clairfontaine.

Pendant que le Procureur de la République restait droit et grave, le juge d'instruction prit la parole :

— Vous voilà de retour, Graffe ? Vous avez passé un bon congé ?

— Excellent, monsieur le juge d'instruction, je vous remercie.

— Vous êtes prêt à reprendre vos fonctions avec une nouvelle ardeur ?

— Parfaitement, monsieur le juge d'instruction.

Le magistrat consulta, de l'oeil, son collègue.

M. Beaudoin de Clairfontaine, silencieusement, fit un signe affirmatif.

Le juge se tourna alors vers l'inspecteur de police.

— Nous avons justement une discrète enquête à vous confier. M. le Procureur de la République a reçu ce matin cette lettre, anonyme, d'ailleurs.

— Nous n'y ajoutons qu'une importance fort restreinte, nous désirons seulement que vous en contrôliez la valeur. Il vous sera facile de vous livrer, de ce chef, à quelques rapides recherches.

L'inspecteur de police s'inclina avec déférence.

Le juge prit sur la table une feuille de papier quadrillé pliée en quatre, l'ouvrit et la tendit au policier.

— Lisez plutôt vous-même, Graffe.

L'inspecteur reconnut les caractères grossiers et l'encre violette d'Adèle Cheminais.

La lettre était assez courte et non signée.

Graffe la parcourut.

« Monsieur le Procureur de la République,

« Une personne très honorable qui a été honteusement trompée a l'honneur d'avertir votre grande justice, bien connue à Tours, que le sieur disant se nommer Noël Bachelin ne se nomme pas de ce nom, qu'il est faux, qu'il n'a pas de moyen d'existence honnête, qu'il ne recouvre pas de recouvrements, qu'il a volé des personnes honorables par son étrangeté sans pitié, qu'il est un criminel digne des plus grands supplices, et je ne mens pas en ayant l'honneur de finir en terminant qu'une simple perquisition à son domicile fera prouver tous les scandales.

« P. S. — J'oubliais de dire à monsieur que Noël (ou soi-disant tel) demeure à la petite impassé donnant sur la rue Rouget-de-Lisle, après la caserne des chasseurs à pied.

« La perquisition faisait totalement défaut. L'orthographe était d'une excessive fantaisie : justice, par exemple, était écrit "justice" ; perquisition se transformait en "pérécution" ; scandales devenaient "sandalines".

« Graffe avait à peu près deviné d'avance le contenu de la lettre. Il remarqua seulement que la domestique, craignant sans doute de se trouver mêlée à la procédure, avait évité avec le plus grand soin de dire un seul mot de l'affaire Langlé. De cette façon, n'ayant pas signé sa dénonciation, elle pouvait espérer rester dans l'ombre.

L'inspecteur de police quitta le Palais de Justice et gagna la rue Rouget-de-Lisle, où il commença l'enquête ordonnée par les magistrats. Non travail lui était singulièrement facilité par ce qu'il savait déjà : il interrogea les voisins que pour la forme.

Les deux agents qu'il avait placés en observation n'avaient aucune remarque à signaler. Rien n'avait bougé et les volets de la mesure étaient restés clos.

Graffe apprit, du reste, peu de choses.

Bachelin, confiné au fond de l'impassé où personne ne pénétrait, était presque inconnu dans le quartier. Il n'avait jamais paru chez aucun des marchands du voisinage : il faisait tous ses achats dans les quartiers éloignés.

Un vieux rentier paralytique, posté seize heures par jour à sa fenêtre, déclara qu'il avait vu plusieurs fois l'habitant de l'impassé sortir et rentrer le soir avec des allures équivoques. D'abord, l'homme avait de longues moustaches ; puis il avait laissé pousser sa barbe ; puis, tout d'un coup, il s'était rasé.

Graffe interrogea le propriétaire de la mesure. Bachelin l'avait louée, l'ancien propriétaire, pour la somme de cent francs par an qu'il avait payée d'avance. Dans le courant de l'année, le propriétaire avait eu besoin, une fois, de parler à son locataire. Il était ve-

nu un soir à l'impassé. En approchant de la fenêtre de Bachelin, il avait écouté, et entendu un bruit de linte. Il avait frappé à la porte, et avait dû attendre cinq bonnes minutes avant qu'on vint lui ouvrir. En entrant, il avait remarqué un établi sur lequel était jeté une couverture, comme pour cacher les objets qui s'y trouvaient.

Le propriétaire avait été si saisi de cet ensemble de circonstances qu'il avait eu, sur-le-champ, l'intention d'avertir la police. Il n'avait reculé que devant l'ennuyeuse perspective d'être appelé plusieurs fois chez le juge d'instruction. Il avait, d'ailleurs, en toute sincérité, qu'il ne tenait pas à s'exposer à la vengeance de son locataire.

— Un grand diable noir, avec de gros yeux menaçants et des mains à étrangler un bouef !... Si c'était un anarchiste !... Est-ce que je sais ce qui le faisait, moi, avec ses limes ?... Et si son ouvrage était honnête, pourquoi le cachait-il à mes yeux ?

Et, encouragé par l'attitude de Graffe, le propriétaire se rapprocha :

— Tenez, dit-il d'un ton plus bas, je vais vous dire tout ce que j'en pense. Il y a trois mois, j'ai fait un petit voyage au bord de la mer. Pendant mon absence on s'est introduit chez moi et on a fracturé mon secrétaire.

Heureusement, mes valeurs étaient en sûreté. Il n'y avait dans un tiroir que quarante à quarante-cinq francs. On ne les a pris, j'ai su depuis, par un voisin qui avait vu rôder, une nuit, autour de chez moi, un individu dont le signalement est identiquement celui de mon locataire. J'aurais pu le faire emprisonner. Je me suis dit : Bah ! Pour quarante francs, il peut aller se faire pendre ailleurs ! Je ne veux pas en courir sa colère... Dieu merci, je peux supporter cette perte sans aller à l'hôpital.

Enfin, par l'unicité des déclarations recueillies, il fut établi que, selon l'expression de la lettre anonyme, Bachelin ne recouvrait pas de recouvrements. La pancarte fixée à sa porte était absolument illusoire. Jamais personne n'avait vu un seul client pénétrer dans l'impassé abandonné.

C'était plus qu'il n'en fallait pour donner une apparence de vérité aux allégations de la grosse écriture violette. A deux heures de l'après-midi, le Procureur de la République et le juge d'instruction, accompagnés de Graffe, d'un greffier et de quelques agents, firent leur entrée solennelle dans l'impassé.

On cogna à la porte de Noël Bachelin.

D'abord, rien ne répondit.

On heurta plus fort.

On entendit un bruit de chaises renversées, puis un juron, puis un pas lourd.

Et une voix épaissie demanda :

— Qui est là ?

— Au nom de la loi, ouvrez !

A l'intérieur, le pas lourd se hâta, alla, vint, fit cinquante tours.

Enfin, une clef fut introduite dans la serrure. La porte s'ouvrit.

Les magistrats qui se précipitaient pour entrer furent recueillis.

Une odeur âcre et puante les avait saisis à la gorge. Il fallait aérer la chambre pour qu'il fut possible d'y pénétrer.

Un agent entra, ouvrit tout grande la fenêtre et les volets. L'air vicié de l'intérieur se désagrégea lentement et s'éleva, parmi la clameur atmosphérique d'un jour.

Alors seulement, on put franchir l'humidité de l'homme aux recouvrements.

La mesure ne comprenait que cette unique chambre, très basse d'étage à peu près carrée, et n'avait d'autre ouverture que la porte et la fenêtre percées sur l'impassé.

Les murs, avaient dû être autrefois blanchis à la chaux. Ils étaient maintenant, ainsi que les solives saillantes et le rugueux mortier du plafond, d'une teinte bitumineuse de fumées accumulées, qui, presque noire dans le haut, allait s'éclaircir insensiblement, jusqu'à se fondre en un jaune sale en arrivant au sol.

Un poêle rouillé haussait son tuyau vers une ouverture pratiquée dans la muraille.

Dans le fond, un lit de fer était le désordre de ses couvertures vertes. Une chaise de bois de sapin se dressait à côté de la fenêtre. Trois ou quatre chaises étaient éparpillées. Au milieu de la chambre, une table portait quelques restes de papier gras où apparaissaient des reliefs de charcuterie. A terre, sur des carreaux grassement salés, reposaient des bouteilles vides.

Près du lit, un établi d'horloger à nombreux petits tiroirs servait de table de nuit. C'était là que trônait la pipe, le verre vide et la lampe du locataire.

En large, fauteuil vide de reps luisait rouge et une sorte de grand coffre complétait le mobilier.

L'amant d'Adèle ne paraissait pas complètement remis d'un ivresse de la veille. Il manifesta la plus grande surprise, protesta de sa parfaite innocence et répondit d'un ton insouciant aux questions des magistrats.

Il déclara se nommer Noël Bachelin, être âgé de trente-deux ans et exercer la profession d'agent d'affaires. Il ne pouvait présenter aux magistrats toutes les pièces justificatives qu'il aurait désirées : un incendie, deux ans auparavant, l'avait dépossédé de tous ces papiers, documents d'état civil, comptabilité commerciale, titres de propriété et autres.

En sa présence, la perquisition commença.

On trouva quelques ouvrages de droit usuel, quelques papiers sans importance, des outils de bijoutier, de serrurier, mais, en définitive, aucun de ces objets n'était compromettant.

Sur lui, dans son porte-monnaie, Bachelin avait, 82 francs. Graffe supputait que les 18 francs complétant la somme reçue chez Mme de Beaugency pouvaient avoir passé en achats de linge et de victuailles.

L'armoire ne contenait que du linge et des effets. Le coffre était presque vide ; quelques ustensiles de vaisselle s'y trouvaient seuls.

Bachelin triomphait.

(A continuer)

PILULES ROUGES

Pour les Femmes Pâles et Faibles.

CEREMONIE GRANDIOSE

Le sacre de Mgr Gauthier archevêque de Kingston

Mgr Duhamel est l'évêque consécrateur

Kingston, 19. — Une des plus importantes cérémonies du culte catholique, la consécration d'un évêque, a eu lieu en notre cathédrale, le 19 courant, à 10 heures, sous la présidence de Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, assisté de Mgr Duhamel, évêque de Kingston, et de Mgr Lacombe, évêque de Trois-Rivières. Les assistants étaient : Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, Mgr Duhamel, évêque de Kingston, Mgr Lacombe, évêque de Trois-Rivières, Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, Mgr Duhamel, évêque de Kingston, Mgr Lacombe, évêque de Trois-Rivières.

A dix heures, un long cortège d'archevêques, évêques et prêtres, accompagnés de nombreux ornements sacerdotaux, et précédés du choeur des jeunes gens se rendit du palais épiscopal à la cathédrale où des corps de musique de "Wolfe Island" et du 11^e Bataillon exécutaient quelques-uns des plus beaux morceaux de leur répertoire. La cathédrale était littéralement comble.

Le R. V. M. Perron remplissait les fonctions de maître des cérémonies, indiquant à chacun sa place.

L'hon. Chs. Fitzpatrick, représentant le cabinet fédéral à la cérémonie, était assis à côté de Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, et de Mgr Duhamel, évêque de Kingston. Les hon. R. W. Scott et W. Hart, S. G. Monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa, officiait comme prêtre consécrateur, assisté du T. R. V. M. Murray, de Trenton, comme diacre, et du R. V. M. Spratt, de Wolfe Island, comme sous-diacre.

L'archevêque du lieu assisté du R. V. M. O'Hara, des "Saints-Innocents", de Brooklyn.

La Grandeur Mgr Duhamel a célébré la messe.

Le sermon de circonstance a été prononcé par Mgr Gauthier, archevêque d'Ottawa, sous le titre de "Le Christ, Rédempteur et Enseignement".

Le discours de Sa Grandeur était une oeuvre magistrale qui a été fort admirée.

Les grandes cérémonies du sacre ont fait la plus profonde impression sur la nombreuse assistance qui les a suivies dans le recueillement le plus impressionnant.

CE QU'IL EN COUTE D'ACCOMMODER

M. R. G. Sherr, receveur de la banque South End, d'Albany, N. Y., avait intenté une action en recouvrement de la somme de \$475.15, montant de billets promissaires, à M. Raymond Préfontaine et J. Odilon Dupuis.

Les défendeurs plaidèrent que ces billets étaient des billets d'accommodation en faveur d'un M. T. J. Sullivan, d'Albany, pour lesquels ils n'avaient reçu aucune valeur ni considération.

L'honorable juge Oumet a renvoyé cette défense et a rendu jugement en faveur du demandeur pour le montant réclamé.

UN MYSTERE

L'identité d'un inconnu tue à Vancouver

JUBILEE DE LA PAIX

Vancouver, 19. — Il y a trois semaines, un inconnu que l'on a cru être un vagabond a été tué par un train du Pacifique en essayant de voyager sans payer. Les fonctionnaires du chemin de fer firent un rapport sans ajouter beaucoup d'importance à l'affaire, et la valise de l'inconnu fut mise de côté en attendant l'enquête.

Le vagabond ne portait que des vêtements sales et déchirés. Or, à l'enquête, on a ouvert la valise et on y a trouvé un habilement complet et d'une élégance parfaite, la photographie de deux jolies fillettes de 14 à 16 ans et un calepin portant le nom de Jas. Young Babcock.

Dans le calepin était le compte-rendu d'un voyage en journal, du prince de George Hedborough, accusé d'avoir illégalement dirigé l'affaire connue sous le nom de "legitimation league".

Quel est ce Jas. Young Babcock ?

RETOUR DU KLONDYKE

Sages conseils d'un vieux mineur

M. Napoléon Dupras, qui a demeuré 15 années consécutives à Dawson City, est maintenant arrivé à Montréal.

Ce monsieur fait les plus grands états de la Klondyke. Il dit qu'on y trouve de l'or en abondance, qu'il y a beaucoup d'ouvrage et que les salaires sont très élevés.

Cependant il ne conseille pas à ses compatriotes de laisser leur belle province de Québec, à moins d'être doué d'un très grand courage. Le voyage est d'abord excessivement long et fatigant, ensuite le voyageur a à endurer mille privations. Ceux qui partent aussi avec l'intention de faire fortune risquent en touchant le sol de l'Écluse de se trouver grandement dans l'erreur. Il faut travailler et fortifier son climat très inhospitalier.

M. Dupras est à Montréal pour quelques temps et loge à l'hôtel St. James. C'est un des rares Canadiens qui ont réussi à faire fortune dans les champs glacés de l'Alaska.

POUR LES PECHEURS DE PHOQUES

San Francisco, 14. — On croit généralement, dans les sphères maritimes, que le gouvernement des États-Unis règlera la question des réclamations présentées par les pêcheurs de phoques canadiens en achetant toute la flotte de vaisseaux de pêche dont le port d'attache est Victoria. Un fonctionnaire est allé à Victoria pour faire l'évaluation de ces vaisseaux.

FUNERAILLES DE FEU L'ABBE MARION

St-Lin, 19. — Les funérailles de feu le R. V. M. Marion, ont eu lieu vendredi en cette ville. M. l'abbé Proulx, curé, officiant, assisté des R. V. M. Leger et Ducharme, comme diacre et sous-diacre, tous deux confrères de classe du défunt. Onze autres prêtres, confrères aussi de feu M. Marion, assistaient aux funérailles.

L'abbé Marion avait fait ses études au collège de l'Assommoir, où il lui se des regrets universels.

MOBILISONS!

C'est ce que demande le "Telegraph" de Québec

De grandes manœuvres militaires sous les murs de la cité historique

Le "Daily Telegraph" de Québec, vient de lancer une idée qui devra faire son chemin dans notre monde militaire, et qui s'impose à la sérieuse considération de la population en général.

Il s'agit de mobiliser toutes les forces militaires du pays à Québec, et de leur faire exécuter des grandes manœuvres comme on en voit dans les grands pays de l'Europe.

De plus, on ferait un simulacre d'attaque par terre et par mer, contre l'attache des forces militaires de la ville.

La vieille cité historique est un champ tout préparé pour ces évolutions. Elle a subi assez d'assauts par terre et par eau pour être toute désignée d'avance à être le théâtre de ces grandes manœuvres.

Notre confrère étudie la question au point de vue de sa réalisation. Si toutes les forces militaires disponibles étaient mobilisées sous les murs de Québec, nous nous trouverions en face d'une armée de 35,188 hommes. Serait-il impossible de mobiliser le tiers de cette force pour la fin de mai ? Le "Telegraph" ne le croit pas. Ces 12,000 hommes formeraient deux corps d'armée respectables et ils pourraient être soutenus par quatre ou cinq navires de guerre qui nous viendraient d'Halifax.

Et aussi même qu'il ne s'agirait que de la mobilisation des forces de la province, le projet, d'après notre confrère, serait encore réalisable.

Quant aux avantages matériels que retirerait Québec de la réalisation de ce projet, le "Telegraph" est d'avis qu'ils seraient considérables. Les visiteurs afflueraient dans la vieille capitale qui pourrait aussi organiser toutes sortes de jeux athlétiques, d'amusements sportifs.

Le pays bénéficierait de ces exercices militaires en faisant connaître sa force à l'étranger d'après notre confrère, ces manœuvres ne coûteraient au gouvernement fédéral que \$60,000 au plus, le conseil de ville de Québec votant un subside de \$10,000, que lui fournirait le gouvernement provincial.

NOYE A OGDENSBURG

Le cadavre de Jos Paquette est retrouvé

Il y a quelque temps, le chef de la sûreté adressait un télégramme à la police de Ogdensburg, pour s'informer de la disparition d'un monténégrin. Lundi, il recevait du coroner et de l'entrepreneur de pompes funèbres de l'endroit les télégrammes suivants :

"Le corps de Joseph Paquette trouvé ici. Envoyez description et donnez-nous des ordres." (Signé) E. BROWN, Coroner.

"J'ai les restes de Paquette. Dites à la famille de venir." (Signé) L. McGILLIS, Entrepreneur de pompes funèbres.

Jos. Paquette, dont parlent les télégrammes, a des parents à Montréal. Il a déjà travaillé sur le pont de Cornwell, puis sur le canal de Cardinal, Ont. Il s'est noyé à Ogdensburg, le 1^{er} septembre dernier, avec deux autres personnes.

Paquette avait 5 pds 10 pes, pesant de 185 à 200 lbs. Il portait moustache noire.

UN SUICIDE

Un arpentier découragé et épuisé par le travail

Vancouver, C. A., 19. — On vient de recevoir la nouvelle que M. A. L. Ponder, arpenteur, bien connu de Victoria, s'est suicidé dans l'une des îles du nord du groupe de la Reine Charlotte. M. Ponder s'est certainement ôté la vie dans un accès de découragement causé par l'isolement et l'épuisement physique dû à la nature de ses travaux.

RETOUR DE SPITZBURG

Berlin, 19. — Le yacht à vapeur allemand "Heligoland", ayant à son bord les membres de l'expédition au Pôle Nord, de Thabor Lerner, revenue du Spitzburg après avoir recherché le professeur Andrée, est arrivé à Goettersund. Des huissiers ont saisi le yacht avec tout ce qu'il contenait pour des dettes de ses propriétaires.

A ROBERVAL

Bordée de neige. Bal costume

(De notre correspondant particulier.)

Roberval, 19. — Il a neigeé toute la journée de samedi et toute la nuit d'aujourd'hui. Le soir, on a eu un bon coup de vent. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures.

M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures.

M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures.

M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures.

M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures. M. L. Gauthier, député, est allé à la messe à 8 heures.

MADAME LAPORTE

Si elle a été folle elle paraît du moins rétablie

Son interdiction refusée

Les parents de madame Laporte, qui est sortie la semaine dernière de l'asile de la Longue-Pointe, se sont réunis hier, au bureau des tutelles pour s'opposer à une requête qui avait été présentée par M. Lord, le fils adoptif et en même temps le neveu de Mme Laporte, pour la faire interdire pour cause d'aliénation mentale.

D'après le témoignage du Dr Bourque, qui n'a cessé d'avoir la vieille femme sous ses soins depuis cinq ans, elle serait encore atteinte de folie.

Les parents de la pauvre femme prétendent au contraire qu'elle est parfaitement saine d'esprit et, hier, ils ont été unanimes à demander le renvoi de la requête de M. Lord.

M. Champoux, le député-protonotaire, s'est rendu à leur demande et a refusé l'interdiction.

Sur l'avis du notaire de la famille, les parents de Mme Laporte lui ont néanmoins choisi un conseil judiciaire, un M. Laporte, qui n'a aucun lien de parenté avec elle et qui sera chargé de l'aider à gérer la succession de son mari, son âge l'empêchant de surveiller ses affaires en toute sûreté, seule.

Mme Laporte a 72 ans. Son mari, en mourant, a laissé de l'argent et des immeubles valant en tout environ \$20,000.

CHANGEMENT D'HORAIRE

Le service d'hiver des tramways du Parc et de l'île de Montréal commença le 17 courant. Les changements dans l'horaire seront indiqués sur les indicateurs qui seront affichés dans les bureaux et les salles d'attente de la compagnie.

L'homme, la femme, l'enfant, ont besoin de la "Gomme du Dr Adam", pour le mal de dents, 10 cts. Dans toutes les pharmacies. 199-2

MONUMENTS ET PIERRES TUMULAIRES

M. J. Brunet, sculpteur marbrier de la Côte des Neiges, vend en ce moment de superbes pierres tumulaires et de monuments à des prix excessivement réduits. La raison en est que M. Brunet est sur le point de transporter son matériel ailleurs à cause des travaux de canalisation de la Montclair Water & Power Co. sur sa propriété. Toutes les familles devraient profiter de cette occasion unique pour dédier au souvenir de leurs morts un souvenir au cimetière.

Dr A. BROUSSEAU, Dentiste

7, rue St-Laurent

Extraction des dents d'après les méthodes les plus perfectionnées et configuration de fausses dents capables de remplacer avantageusement celles qui la nature avait mises aux mâchoires. 90 tag

Le Dentiste... BERNIER

(Ci-devant MATHIEU & BERNIER)

Informez respectueusement clientèle, qu'il a transporté ses soins dentaires au

... No 60, RUE SAINT-DENIS...

Deux portes plus haut que le Jardin Vigne.

... Procède Moderne.

... TEL. 2287

L. Z. GAUTHIER

Achitecte et Evalueur

Bâtiment Banque d'Epargne, Chambre No 7

180, rue St-Jacques, - - - Montréal

Campbell & Gilday

COUVREURS ET POSEURS

D'ASPHALTE

Ciment Sparham à l'épreuve du Feu

Ciment de Gravier et de Récluse

809 rue St-Jacques. Tel. Bell 212.

L. N. DENIS

Tapisseries à Bon Marché

313 RUE SAINT-LAURENT.

Soudures pour fil, Soudures "half-half"

Plombs pour piano

(Plané Key Lead)

Canada Metal Co.

Rue William, Toronto, Ont.

P. LECLERC, Sr.

P. LECLERC, Jr.

P. LECLERC & FILS,

Fabricants de Corniches et Ornaments en Tôle Calvaire

Ouvrerie en Ardoise, Poseurs d'Appareils de Chauffage à eau chaude et à vapeur, plomberie, gaz, etc., etc.

Bureau et Atelier 1454 rue Notre-Dame, Téléphone 1870. 36 la MONTRÉAL.

The Promotive of Arts

Association, Ltd.

INCORPORÉ PAR LETTRES PATENTES 1 OCT. 1894

Distribution de Tableaux et Objets d'Art tous les Mercredi

BILLETS 10 et 25 cts

48 Rue St-Laurent

AGENTS DEMANDÉS

Virilité Parfaite

Avec ardeur forte, Esprit lucide, et grande vigueur physique.

Ainsi vous pouvez être

Ce qui a été fait peut être fait. C'est une fausse assertion que de dire que la force une fois perdue ne peut être regagnée.

La Ceinture Electrique du Dr Sanden

a guéri des milliers d'hommes qui avaient presque perdu tout espoir.

Lisez le livre "Trois classes d'hommes." Il vaut \$100 pour tout homme qui n'est pas ce qu'il devrait être. Il est envoyé gratis sous enveloppe scellée, sur demande, ou venez au bureau et saluez la ceinture. \$5,000 seront perdus si le courant ne peut être senti instantanément. Venez ou écrivez

DR. L. SANDEN, 132 rue St-Jacques

MONTRÉAL.

BRIQUES ET PIECES POUR POELES

VENUES PAR

Edward & MacDonald et F. H. Barr.

ON PEUT SE PROCURER A NOS MAGASINS LES

Ranges Good News, Dutchels, et Jewel Etc.

W. CLENDINNEN & SON,

524 RUE CRAIG 24 CARRE CHABCILLEZ

Usine coin des Rues Vinet et Albert

ma. jao

Les Sacs pour Epicerie

...DE PREMIERE QUALITE DE LA...

'Cie E. B. Eddy'

Se vendent aujourd'hui en concurrence ouverte avec n'importe quelle autre moins bonne marque de qualité supérieure AUX PLUS BAS PRIX et avec les plus forts ES-COMPTES. Téléphonez au No 161

